

Motion de la Commission Recherche contre la LPPR

Dans la perspective de la présentation annoncée en conseil des ministres le 8 juillet du projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), l'Université Bordeaux Montaigne, dans son instance de la Commission Recherche, et en prolongement de diverses motions votées depuis plusieurs mois au sein des composantes de notre établissement, affirme son opposition ferme à cette loi, qui n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels elle prétend répondre. Certaines de ses orientations sont de nature à fragiliser davantage notre système d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) :

- ce projet de loi porte atteinte au fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche : il fragilise la fonction publique et la politique de l'emploi qui lui est associée ;

- il érige en principes la hiérarchisation et la compétition entre les établissements, les personnels et les disciplines ;

- il organise la mise à disposition de certains personnels publics et des résultats de la recherche publique au service d'intérêts privés ;

- il exprime la logique unique d'une recherche financée sur contrats, qui exclut le temps long dont les disciplines d'une université d'Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales ont également besoin.

En conséquence, La Commission Recherche demande au ministère de prendre en considération les alertes et les préconisations émises par la communauté universitaire et scientifique, rejointe en cela par les analyses du Conseil économique, social et environnemental. Nous souhaitons toutes et tous une loi véritablement ambitieuse pour donner un nouvel élan au service public d'ESR. Les orientations de la LPPR, en l'état, ne vont pas dans ce sens. Nous en demandons la réécriture concertée pour prendre en compte les besoins de la recherche dans notre pays.